



COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2025 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Nombre de conseillers présents : 10 + 1 procuration.

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DIESEN Christophe, CHOURREU Daniel, THOREAU Josiane, BONNET Colette, DUBOIS Sandrine, PLANEL Régis
- **Absent excusé** : LEFEBVRE Clémence
- **Absent** : GISEL Pierrick
- **Procuration** : GARCIN Patricia a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 30 septembre 2025. Approuvé à l'unanimité.

CHOURREU Daniel est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Décision Modificative 8 – M57 : virement de crédit
2. Décision Modificative 9 - M57 : virement de crédit
3. Décision Modificative 10 - M57 : virement de crédit
4. Subvention exceptionnelle à l'association « Lire à Couiza »
5. Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents
6. Création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe - Avancement de grade
7. Création de deux postes d'adjoint technique
8. Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur d'enquête
9. Recensement de la population : création d'emploi d'agents recenseurs.
10. Modification des statuts de la Communauté de communes du Limouxin
11. Avenant à la convention-cadre « Petite ville de demain »
12. Motion de soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Limoux-Quillan
13. Questions diverses

1 –Décision Modificative 8 – M57 : virement de crédit

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Maire adjoint chargé des finances.

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Décision Modificative 10 - M57 : virement de crédit

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Maire adjoint chargé des finances.

M. Jean-Paul QUIEF informe le conseil que la DM 10 n'a pas lieu d'être comptabilisé car les crédits ont été ouverts à la DM 8.

Ce point du jour est donc annulé.

4 – Subvention exceptionnelle à l'association « Lire à Couiza »

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Lire à Couiza », pour soutien d'un montant de 200 €uros qui sera versée afin de participer au financement de leurs actions.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle.

5 - Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Mr le Maire donne la parole à Mr Jean Paul QUIEF qui explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, il est obligatoire de participer au financement de la protection santé des agents pour un montant minimum de 15€.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité la participation pour un montant de 15€.

6 – Création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe - Avancement de grade

M. le Maire informe que deux agents de la commune remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade pour le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Compte tenu de leurs compétences et de leurs engagements, il propose au Conseil Municipal de le nommer dans ce grade et modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1er janvier 2026

Emploi supprimé : catégorie C2 - Postes d'Adjoint technique territorial

Emploi créé : catégorie C - 2 Postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7 – Création de deux postes d'adjoint technique

M. le Maire donne la parole à Mme Marie SEBILLE, qui informe que deux de nos agents sont actuellement sous contrat jusqu'au 31 décembre 2025. Elle précise qu'elles occupent des postes destinés à remplacer des agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Compte tenu de leurs compétences et de leurs engagements, il propose au Conseil Municipal de le nommer au grade d'adjoint technique et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2026

Emploi créé : catégorie C - 2 Postes d'Adjoint technique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Un chef de projet, cofinancé à 75 % par l'ANAH et le FNADT, a été recruté le 25 octobre 2021 pour mettre en œuvre les actions définies dans la convention-cadre. Celle-ci précise les ambitions du territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique, ainsi que les moyens d'accompagnement mobilisés.

Le programme décline, à partir du projet de territoire, une série d'actions opérationnelles destinées à renforcer durablement les fonctions de centralité, améliorer la qualité de vie et accompagner la transition écologique. La convention-cadre vaut également Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour une durée de six ans.

L'échéance du programme, initialement prévue au 31 mars 2026, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2026. Un avenant doit donc être signé afin d'aligner la durée de la convention-cadre sur cette prolongation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de l'avenant de cette convention et autorise M. le Maire à le signer.

12 – Motion de soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Limoux-Quillan

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier du comité de vigilance pour la réouverture de la ligne ferroviaire Limoux- Quillan qui explique que le 16 mai à Limoux, l'expertise commandée par les élus CGT du Conseil Social et Économique de SNCF Réseau (région Sud-Est) concernant la réouverture de la ligne ferroviaire Limoux–Quillan a été rendue publique. Cette expertise conclut à la faisabilité technique et financière du projet, en démontrant même la possibilité de réaliser des économies sur son financement.

Pour porter cette démarche, un Comité de Vigilance a été créé. Il regroupe aujourd'hui :

- des organisations syndicales,
- l'association ALF,
- des conseillers régionaux et départementaux,
- des maires,
- des partis politiques.

Ce comité a initié plusieurs actions :

- lancement d'une pétition pour mobiliser la population ;
- demande d'audience auprès du Préfet de l'Aude ;
- organisation de réunions publiques, dont la première s'est tenu le 16 octobre à Campagne-sur-Aude.

Le Comité souhaite désormais connaître la position des communes, qu'elles soient directement traversées par la ligne Carcassonne–Quillan ou concernées par l'usage de cet axe par leurs habitants.

À ce titre, il est demandé aux conseils municipaux :

- d'examiner et éventuellement d'approuver une Motion de soutien au Comité de Vigilance ;
- de relayer la pétition (version papier et QR code) auprès des administrés.

Après examen de la motion, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'apporter son soutien aux initiatives qui seront prise par le Comité de vigilance pour la réouverture de la ligne ferroviaire Limoux-Quillan qui peut être complétée par une voie verte LIMOUX-QUILLAN.

13 – Questions diverses

1. Budget Principal - autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M. le maire rappelle les règles de l'article **L1612-1 du CGCT**, qui permettent à l'exécutif d'une collectivité, en cas de budget non adopté au 1er janvier, de :

- **Recouvrer les recettes et mandater les dépenses de fonctionnement** dans la limite du budget de l'année précédente.
- **Payer les échéances de dette** arrivant à maturité avant le vote du budget.

pose des équipements. Les sols seront installés la semaine prochaine et les contrôles de sécurité sont prévus les 23 et 24 décembre.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à **19h00** en souhaitant une bonne fin d'année et présente ses vœux pour une BONNE ANNEE 2026.

Vu le Maire
Jacques HORTALA



Le secrétaire
CHOURREU Daniel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chourreau', written in a cursive style.